

Numéro de dossier :1081333087

<b>Unité administrative responsable</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics et de l'aménagement urbain , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal
<b>Sommet</b>	-
<b>Contrat de ville</b>	-
<b>Projet</b>	-
<b>Objet</b>	Rendre une décision quant à l'adoption, en vertu du 3e paragraphe de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, d'un règlement autorisant la construction de plusieurs immeubles multifamiliaux au sud-ouest de l'intersection des boulevards de l'Acadie et Henri-Bourassa - Lots 324 partie, 324-10, 325-325 à 325-352 du cadastre de la Paroisse de Sault-au-Récollet et 1 985 624 du cadastre du Québec -zone 0210 et 0196.

Il est proposé

De soumettre pour approbation par le conseil de la Ville, en vertu du paragraphe 3 de l'article 89 de la charte de la Ville, le projet de règlement autorisant la construction de plusieurs immeubles multifamiliaux au sud-ouest de l'intersection des boulevards de l'Acadie et Henri-Bourassa sur les lots 324 partie, 324-10, 325-325 à 325-352 du cadastre de la Paroisse de Sault-au-Récollet et 1 985 624 du cadastre du Québec.

De demander au promoteur du projet de retravailler les éléments suivants à temps pour être intégrés avant le processus de consultation publique :

- l'harmonisation de l'espace public central en fonction des gabarits des bâtiments, des espaces verts, de l'implantation et de la forme des bâtiments de condominiums abordables;
- la définition et la qualité du lien entre le grand parc et le nouveau parc de proximité;
- l'analyse des impacts éoliens et acoustiques du projet retravaillé, tant sur le projet lui-même que sur le voisinage résidentiel au nord-est.

-- Signé par Réjean DUROCHER/MONTREAL le 2008-10-30 11:48:43, en fonction de /MONTREAL.

**Signataire:**

Réjean DUROCHER

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

Numéro de dossier :1081333087